

« LE TEMPS, OUTIL DE PERFORMANCE »

Comme vous le savez, cette année, le Jeune Barreau du Québec s'est engagé à promouvoir l'équilibre professionnel et social des avocats et avocates. Fidèle à cette mission, le Comité des affaires professionnelles du Jeune Barreau a organisé, le 29 novembre dernier un déjeuner-conférence portant sur la gestion du temps.

Près d'une trentaine de personnes se sont réunies autour du conférencier-invité, monsieur Claude McDonald, vice-président en développement au sein de l'Entreprise Solution PerforMax.

L'objet de cette conférence visait à mettre en relief l'importance que l'on doit accorder à la planification journalière, tenir compte d'une gradation réaliste des priorités, lesquelles furent mesurées lors des différents exercices qui nous furent soumis.

Monsieur McDonald, par son dynamisme, son humour et sa compétence, fut grandement apprécié. Le comité des affaires professionnelles tient donc à le remercier pour l'excellente prestation qu'il a su nous témoigner. Nous aurons par ailleurs l'occasion de le revoir à un prochain déjeuner-conférence au mois de juin qui s'intitulera « Comment faire des affaires au golf ».

Me Nadia El-Ghandouri  
Comité des affaires professionnelles

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

- 13 FÉVRIER 2002 : Conférence de sensibilisation des règlements non-judiciaire des conflits : « Règlement des litiges dans la zone ALENA et le projet ZLEA »
- 20 FÉVRIER 2002 : Fêtes des nouveaux juges (Salon Frontenac, Château Frontenac)
- 21 FÉVRIER 2002 : Conférence-midi présentée par le Jeune Barreau de Québec : « Les régimes d'indemnisations » (École du Barreau)
- 27 FÉVRIER 2002 : « BON APPETIT MON AMI »
- 6 mars 2002 : Conférence-midi organisée par le Comité sur les relations extérieures du Barreau de Québec portant sur la signification des procédures hors Québec
- 28 MARS 2002 : Conférence-midi présentée par le Jeune Barreau de Québec : « La responsabilité sportive » (École du Barreau)
- 6 AVRIL 2002 : Relâche du J.B.Q. : journée de plaidoirie
- 20 AVRIL 2002 : Relâche du J.B.Q. : Tournoi de hockey bottines (Aréna l'Actival)



Table des matières

Conférences-midi  
Relâche du J.B.Q. .... 2

Propos de la Présidente  
..... 3

La réforme du Code de procédure civile  
..... 4

Mot du Bâtonnier  
..... 5

Mot du Bâtonnier (suite)  
Exercice illégal  
..... 6

Cocktail de Noël  
Fête de Noël des enfants  
..... 7

Déjeuner-conférence  
Calendrier des activités  
Le Barreau manquant  
..... 8

300, boulevard Jean-Lesage, bureau 5.03, Québec (Qc) G1K 8K6

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS-ÉDITION 2001  
« IL SUFFIT DE SI PEU POUR FAIRE SOURIRE UN ENFANT »



La Fête de Noël des enfants a fait plus d'un heureux encore cette année. Cette activité à laquelle participent familles d'avocats et avocates, permet de faire bénéficier à des enfants provenant de milieux défavorisés d'un après-midi de plaisir avec animation, clowns et cadeaux! Sourires garantis ! Merci aux généreux commanditaires qui rendent possible un tel évènement. ( Texte en page 7)

Envoi de publication / Port payé à Québec convention no.1526715

"Le magazine CAPITAL QUÉBEC est une gracieuseté de la Chambre de Commerce et d'industries du Québec métropolitain."

Dépôt légal 1985  
Bibliothèque Nationale  
du Québec  
Tiré à 3250 exemplaires  
et distribué gratuitement  
Proforma est publié six (6)  
fois par année.

Me Lisa Bérubé  
responsable des communi-  
cations pour le Jeune  
Barreau de Québec 622-5353

Me Richard Gauthier  
responsable de communi-  
cations pour le Barreau de  
Québec 838-7658

Composition, montage, im-  
pression: Les Impressions  
Gauvin & Harbour inc.  
1515, av. Saint-Jean-Baptiste  
Québec (Québec) G2E 5E2

## INVITATION À DEUX CONFÉRENCES-MIDI

### “ COMMENT TRAITER DE FAÇON EFFICACE UN DOSSIER SE RAPPORTANT À UN RÉGIME D'INDEMNISATION, DE L'OUVERTURE DU DOSSIER, À L'ACTION ”

Le Comité des affaires professionnelles du Jeune Barreau de Québec vous invite à une conférence sur les régimes d'indemnisation. On y abordera notamment celui de la Société de l'Assurance automobile du Québec et de la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail.

|                |  |
|----------------|--|
| CONFÉRENCIÈRE: | <b>Me MICHELLE LABRIE</b><br>Labrie, Nadeau                              |
| QUAND:         | <b>Le 21 février 2001, à 12 h 00</b>                                     |
| ENDROIT:       | <b>ÉCOLE DU BARREAU</b>  |
| COÛT:          | 8 \$ membres – 10 \$ non-membres ( Le coût inclut un léger goûter )      |
| INFORMATION:   | Me Annie Quimper (418) 877 - 3383<br>Me Geneviève Pépin (418) 657 - 3555 |

### “ LA RESPONSABILITÉ DANS LE SPORT ”

|                |  |
|----------------|--|
| CONFÉRENCIERS: | <b>L'Honorable JACQUES BLANCHARD,</b><br>Juge à la Cour Supérieure du Québec<br><b>Me DANIEL DUMAIS,</b><br>Heenan Blaikie Aubut |
|----------------|--|

Le Comité des affaires professionnelles du J.B.Q. à le plaisir de vous convier à cette conférence qui aura lieu jeudi, le **28 mars 2002**, de 12 H 00 À 13 H 30 à l'École du Barreau de Québec.

|              |  |
|--------------|--|
| COÛT:        | 8 \$ membres - 10 \$ non-membres<br>( Le coût inclut un léger goûter. )        |
| INFORMATION: | Me Samuel Massicotte ( 418 ) 649 - 5474<br>Me France Julien ( 418 ) 681 - 0037 |

### RELÂCHE DU JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

|   |  |
|---|--|
| <b>Journée techniques de plaidoirie :</b><br>le <b>6 avril 2002</b> | Profitez de cette journée pour améliorer vos techniques d'interrogatoires et de contre-interrogatoires.<br>Présidée par Me Claude Bouchard |
| <b>Tournoi de hockey bottines :</b><br>le <b>20 avril 2002</b>      | La saison du repêchage est débutée! Préparez vos équipes!<br>(formulaires d'inscription disponibles dans le prochain Proforma)             |



Orienté vers l'avenir  
depuis plus de 80 ans

Si vous avez besoin d'aide technique temporaire ou permanente en matière de recherche juridique, contactez dès aujourd'hui gratuitement le service de placement du Collège Bart et laissez-vous aider par un vrai technicien.

#### LE COLLÈGE BART

Service d'aide au placement  
751, côte d'Abraham  
Québec (Québec) G1R 1A2  
418•522•3906

Réservez maintenant vos stagiaires pour l'été 2001!

## COCKTAIL DE NOËL DU J.B.Q.

Le 13 décembre dernier avait lieu, à L'Hôtel Hilton, le cocktail de Noël du Jeune Barreau. Nombreux confrères et consœurs se sont rassemblés sous la thématique "mexicaine" pour débiter les festivités du Temps des Fêtes en beauté. Nous tenons à remercier nos précieux et fidèles commanditaires pour leur implication à la réussite de cette soirée:

**Gagnon Sénéchal Coulombe et associés**  
**Pichier Olivier Benoît**  
**Groupe Conseil Thibault, Van Houtte et associés**  
**Me Gilles Rivard, Roy Métivier Roberge**  
**Corporation de services du Barreau**

De même le Jeune Barreau tient à remercier les personnes et entreprises suivantes qui nous ont permis de faire de nombreux heureux:

- |                                   |                            |
|-----------------------------------|----------------------------|
| - Le Louis-Hébert                 | - Restaurant La Tanière    |
| - Le Saint-Amour                  | - Le Montego               |
| - Restorante Il Teatro            | - Le Momento               |
| - Les Éditions Yvon Blais         | - Me Denis Richard, avocat |
| - Club Expresse (M.Denis Quirion) | - L'Aviatic                |
| - ZSA recrutement juridique       | - Le Saint-Amour           |

Merci à tous !

Le comité organisateur

## FÊTE DE NOËL DES ENFANTS –ÉDITION 2001

Le 16 décembre dernier avait lieu la traditionnelle Fête de Noël des enfants au Palais de justice de Québec. Encore une fois cette année, l'activité a connu un vif succès; petits et grands furent comblés à tous égards par la magie de Noël. Une cinquantaine d'enfants ont eu droit aux joyeuses attentions des clowns et lutins, ainsi qu'à un fabuleux spectacle d'acrobatie qui en a impressionné plus d'un. La venue tant désirée du Père Noël et la distribution des cadeaux amoncelés au pied du sapin n'ont fait qu'ajouter au bonheur des tout-petits. En plus de profiter aux enfants des membres du Jeune Barreau, rappelons que cette activité a permis aussi à d'autres enfants de milieux moins favorisés de profiter également de cette période de réjouissances; certains d'entre eux y ont même reçu leur unique cadeau de Noël. Nous remercions tout particulièrement les parents d'être venus avec leurs enfants; et nous adressons un remerciement bien sincère à tous nos généreux commanditaires sans lesquels nous n'aurions pu organiser cette fête et ensoleiller, quelques heures durant, la vie de ces enfants :

**Association des Avocats de défense de Québec**  
**Ogilvy Renault**  
**Garneau Verdon Michaud**  
**Beauvais Truchon**  
**Joli-Coeur Lacasse**  
**Tremblais Bois Mignault**

**Lavery, De Billy**  
**Fasken Martineau**  
**Brochet Dussault Larochelle**  
**Me Michel Barakatt**  
**Raymond Chabot Grant Thornton**  
**O'Brien**

**Me Geneviève Pépin**  
Responsable de la Fête de Noël

**PROBLÈMES DE...**  
**STRESS, DÉPRESSION, ÉPUISEMENT**  
**PROFESSIONNEL OU DE TOXICOMANIE**

Accès gratuit à des services  
de psychothérapie et à des groupes d'entraide  
Dans la plus stricte confidentialité

**PAMBA**

Programme d'Aide aux membres  
du Barreau du Québec  
Mtl.: 286-0831 • Ext.: 1-800-74-PAMBA

( Suite de la Page 5 )

Nous avons été très heureux de participer à cet événement qui nous permettait, une fois de plus, d'accroître la visibilité de notre organisation. Je tiens à remercier nos consoeurs et nos confrères pour leur dévouement ainsi qu'à féliciter les services judiciaires du Palais de Justice de Québec pour la réalisation de ce bel événement.

#### L'assemblée générale annuelle et élection

À la suite de commentaires que nous avons eus de votre part depuis les deux dernières années, le Conseil du Barreau de Québec a résolu de tenir, pour une première fois, l'assemblée annuelle des membres un jeudi au lieu d'un vendredi ainsi que dans un lieu autre que le Palais de Justice. Bien que les avis officiels vous seront transmis au mois de mars prochain, je vous invite à prendre note dès aujourd'hui que l'assemblée annuelle des membres du Barreau de Québec se tiendra le jeudi 2 mai 2002.

D'autre part, cela m'amène à vous souligner que les jours de scrutin se tiendront à Sainte-Foy le mercredi 1<sup>er</sup> mai, dans un lieu à être déterminé, et au Palais de Justice de Québec le jeudi 2 mai.

Enfin, le Conseil du Barreau de Québec, lors de sa séance du 11 décembre 2001, a modifié son Règlement relativement à l'éligibilité des membres voulant poser leur candidature au poste de bâtonnier. Dorénavant, le candidat ou la candidate, au poste de bâtonnier, devra avoir siégé pendant au moins une année au sein du Conseil du Barreau de Québec au cours des cinq années précédant l'élection.

#### Fête des nouveaux juges

En terminant, je vous invite à participer en grand nombre à la fête des nouveaux juges qui se tiendra le mercredi 20 février prochain à compter de 17h30 au salon Frontenac de l'hôtel Château Frontenac. Vous vous souviendrez, qu'à tous les trois ans, le Barreau de Québec organise cette réception afin de souligner l'accession à la magistrature de nos anciennes consoeurs et anciens confrères. Au plaisir de vous y rencontrer!

**Me André Reinhardt,**  
Bâtonnier de Québec

## LA VIGILANCE EN MATIÈRE D'EXERCICE ILLÉGAL : UNE CONTRIBUTION À L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Dans un jugement rendu en septembre 1998, la Cour d'appel de Québec soulignait que les articles de la Loi sur le Barreau prohibant l'exercice illégal de la profession d'avocat sont destinés à protéger le public, l'ordre social et l'administration de la justice. Or, l'avocat, faut-il le rappeler, exerce une fonction publique et se doit de collaborer à l'administration de la justice.

Le Comité sur l'exercice illégal du Barreau de Québec se permet en conséquence de faire appel à votre sens du devoir pour solliciter à nouveau votre contribution à ses travaux.

Rassurez-vous cependant, la contribution recherchée ne constituera pas véritablement une charge additionnelle pour vous. En fait, ce que nous attendons d'abord et avant tout des membres de la section de Québec, c'est tout simplement qu'ils fassent preuve de vigilance dans l'exercice de leur pratique relativement aux possibles transgressions des dispositions portant sur l'exercice illégal de la profession d'avocat.

Un client vous indique qu'il a reçu une mise en demeure d'un notaire ou d'un comptable? Transmettez-nous en tout simplement une copie, nous l'examinerons et ferons nos recommandations au Conseil du Barreau de Québec qui se chargera de poursuivre le fautif.

Vous constatez qu'une personne se qualifiant de conseiller paravocal avait reçu le mandat de représenter votre nouvelle cliente dans des procédures destinées à servir dans une affaire devant les tribunaux? Écrivez-nous une courte missive et transmettez-nous une copie des procédures visées.

Vous recevez une publicité mentionnant qu'une institution financière ou qu'un regroupement quelconque accomplissent ou font accomplir des affaires légales en mettant leurs avocats à la disposition de leur clientèle? Mettez-la dans une enveloppe et faites-nous parvenir le tout.

En somme, pour vous acquitter d'une partie de votre devoir de collaborer à l'administration de la justice ou, plus prosaïquement, pour soutenir l'activité d'une comité de bénévoles, il vous suffit d'adopter le réflexe de nous transmettre copie de toute correspondance, avis, résolution, requête, acte de procédure ou tout autre document donnant lieu de croire que la personne l'ayant rédigé est autorisée à remplir les fonctions d'avocat et à agir en cette qualité alors qu'elle ne l'est pas.

Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat du Barreau de Québec

**Me Yves Picard,**  
Bouchard, Picard et Associés

## RECHERCHE DÉSESPÉRÉMENT UNE CHANDELLE À TROIS BOUTS.



**Me Kathleen Lavoie**  
Présidente  
Jeune Barreau  
de Québec

**N**ombreux sont ceux et celles d'entre vous qui avez réagi à mes derniers propos quant à l'équilibre travail-famille de même qu'à l'article de notre collègue Sophie Gauthier sur les problèmes rencontrés pas les travailleuses autonomes et les congés de maternité paru dans la dernière édition du ProForma. Nouvelles positives, l'appel a été capté par des oreilles attentives et intéressées dont celles de Me Pierre Gagnon, candidat à la vice-présidence au Barreau du Québec, lequel entend bien faire avancer ce dernier dossier. De plus, il faut savoir que le Barreau du Québec, a mis en place une table de concertation afin d'identifier et d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les jeunes avocat(e)s de la province. Une première rencontre dirigée par Me Claude G. Leduc, vice-président du Barreau, a eu lieu à Québec le 18 janvier dernier à laquelle deux représentants du Jeune Barreau de Québec ont participé. Les attentes des travailleuses autonomes ont, entre autres, été mises sur la table et ont été reçues favorablement. Il s'agit donc là d'un dossier à suivre et qui semble vouloir avancer.

Quant à la conciliation travail-famille, vos commentaires m'amènent à confirmer que le cancer du stress et du manque de temps est bel et bien généralisé. Cessons de croire qu'il s'agit là d'une maladie honteuse qui n'affecte que les plus faibles d'entre nous. Au rythme où les maux reliés au stress avancent, il est à se demander si cette maladie n'est pas contagieuse et s'il n'y a pas lieu de décrier l'épidémie.

Voici quelques statistiques : Un tiers des canadiens de 25 à 44 ans se disent bourreaux de travail et affichent un taux de stress inégalés[1] En 2001, Statistique Canada révélait que 43 % de ces femmes et 31 % de ces hommes souffraient de stress affectant leur santé (Maux de dos, insomnie, hypertension, migraine, asthme, bronchite, dépression et douleur chronique). 22 % des disputes de couples sont reliées à la gestion du temps et à l'entretien de la maison.[2] 56 % des 25-45 ans accepteraient un emploi moins exigeant et moins bien payé pour préserver leur vie familiale et personnelle.[3]

En effet, nous constatons que certains d'entre nous ont dû renoncer à un emploi prometteur et bien rémunéré au sein de notre profession pour un emploi à revenus plus modestes ou moins valorisant et ce, parce qu'ils avaient

choisi la famille. Pour plusieurs autres, l'insécurité découlant du travail « à son compte » ou encore la sévère cote de rendement imposée par les employeurs les amènent à prendre les bouchées doubles, à se culpabiliser et à sacrifier l'idée de fonder une famille ou de l'élargir. Est-ce vraiment là un choix que vous désirez vous imposer?

En tant que société, il faut cesser de croire que la conciliation travail-famille est un problème individuel propre à la mère de famille. En tant que collectivité professionnelle, nous ne pouvons laisser à l'un des nôtres le lourd fardeau de devoir faire un choix déchirant entre l'amour de sa profession et celle de sa famille. Notre communauté juridique aura-t-elle le courage de se montrer précurseur, d'admettre la problématique, de s'en soucier et d'apporter des solutions concrètes ou, en bonne conservatrice de renom, elle laissera cette tâche aux organismes syndicaux et aux regroupements de femmes pour ensuite... peut-être... dans 20 ans... lorsqu'elle constatera que toute une génération de ses jeunes professionnels est manquante, admettre, « sous toutes réserves », qu'il y aurait peut-être lieu de changer nos manières de voir? Un appel à la révolution me diriez-vous? Eh bien soit! Sortons de notre mutisme, brandissons nos pancartes et trouvons des solutions novatrices. Révisions des méthodes d'évaluation du rendement de nos professionnels, méthodes de facturation différentes, réorganisation des horaires de travail, congés parentaux, il y a sûrement un moyen de rallier productivité avec humanité afin de faciliter notre vie sans pour autant devoir sacrifier le beurre sur notre pain. Allez, faites marcher votre imagination!

Nous avons amorcé notre réflexion et tenterons de vous présenter quelques idées concrètes dans une prochaine parution, mais d'ici là, nous vous invitons à nous communiquer les vôtres et nous faire part de vos commentaires puisqu'il s'agit de notre seul moyen de vérifier si nous sommes les seuls à penser de cette façon et si cela vaut la peine de poursuivre nos actions. (kathleen.l@cominar.com ou gaulinlanteau@qc.aira.com).

**Me Kathleen Lavoie,**  
présidente

[1] Sondage Léger et Léger en 1999 pour le magazine Affaire Plus.

[2] Enquête sociale effectuée par Statistique Canada en 1999.

[3] Ibid note 2

Vous êtes appelé à la barre



www.barreau.qc.ca/quebec



**ANDRÉ PROULX**

Complets  
prêts-à-porter:  
Samuelsohn,  
ORSINI,  
Manzoni.

• Confection sur mesure



- Location de vêtements de cérémonie
- Chaussures de qualité: Florsheim
- Toges pour avocat(e)
- Chemises légales
- Rabats



**JACQUES VOYER**

## « PROJET DE LOI 54 : LA SURVEILLANCE DU BARREAU EST CONSEILLÉE »

Le 13 novembre 2001, monsieur le Ministre Paul Bégin déposait son projet de loi 54 intitulé: Loi portant réforme du Code de procédure civil. Monsieur le Ministre nous croyait-il trop absorbés par nos préparatifs du temps des Fêtes pour prendre connaissance du contenu du projet de loi ? N'eût été de l'opposition à l'Assemblée et des démarches du Barreau du Québec ce projet de loi aurait-il vraiment pu passer le stade de la première lecture ? Il était une fois l'histoire d'une réforme....

En août 1998, un Comité est mandaté par le Ministère de la Justice afin de formuler des recommandations eu égard à la réforme du Code de procédure civile. Ce Comité, regroupant praticiens et théoriciens d'expériences, dépose à l'automne 2001, après trois ans de travail, le "Rapport Ferland" regroupant l'ensemble de ses recommandations.

Je ne peux vous rapporter dans ces quelques lignes l'ensemble des modifications proposées par le Ministre Bégin. Je ne peux, non plus, faire tout les parallèles et commentaires souhaités entre le projet de loi et le "Rapport Ferland", mais prenez quelques minutes de votre temps pour lire, en détail, ces deux documents et constatez, par vous-même, le traitement que réserve le Ministère à certaines recommandations d'un Comité mandaté par lui ... Et encore plus révélateur : comparez le projet de loi au sondage effectué auprès des avocats et avocates de la section de Québec par le Barreau de Québec relativement à la réforme du Code de procédure civile (accessible sur le site du Barreau de Québec).

Les grandes orientations du projet de loi 54 sont, notamment, d'introduire la requête introductive d'instance comme recours universel, le réaménagement des paliers de compétence des cours de justices, l'élargissement des pouvoirs des juges dans la gestion de l'instance et la réduction importante des délais d'inscription au fond. Outre certaines modifications avec lesquels nous ne pouvons qu'être en accord, d'autres modifications touchant des points névralgiques de la réforme demeurent inacceptables et ont provoqué une vive réaction dans la communauté juridique, entre autres, du Bâtonnier du Québec, Me Gervais.

J'attire votre attention sur une première proposition : alors qu'il est recommandé dans le "Rapport Ferland" d'augmenter la juridiction de la Cour des petites créances de 3 000 \$ à 4 000 \$ (maximum 5 000 \$), **le projet de loi 54 propose une augmentation de 3 000 \$ à 7 000 \$**. Nul besoin de spécifier que nombres de jeunes avocats débutant « à leur compte » se voient ainsi privé d'un marché important. Peut-être que les dossiers en dessous des 10 000\$ ne rapportent pas beaucoup en honoraires, et peut-être que ces mêmes dossiers ne sont d'aucune importance pour les grands bureaux, mais pour un jeune avocat débutant en pratique privée ce peut être toute la différence. Au surplus, a-t-on besoin de rappeler que des individus, qui ne sont pas avocats, pourraient ainsi prendre la place de ces jeunes avocats et représenter des tiers devant la Cour des petites créances dans des causes où la somme en litige pourrait atteindre jusqu'à 7 000\$ ?

Second point à souligner : alors qu'il est recommandé dans le "Rapport Ferland" d'augmenter la compétence de la Cour du Québec de 30 000\$ à 40 000\$ (maximum 50 000\$) **le projet fait mention d'une augmentation de 30 000\$ à 70 000\$**. Mais pour quelles raisons mandater un Comité afin d'examiner ce volet

particulièrement épineux de la réforme pour en venir à une telle conclusion ?

Autre point saillant du projet : les demandes en justice contestées verbalement devront être entendues ou fixées pour enquête et audition dans les 180 jours de la signification. **Les demandes contestées par écrit devront, quant à elles être inscrits dans les 180 jours de la signification, sans distinction aucune quant à la nature de la poursuite.** Une prolongation de 90 jours pourra être accordée par un Tribunal s'il lui est démontré une « impossibilité absolue d'agir »! Que doit on comprendre par impossibilité absolue d'agir ? Je vous laisse le soin d'imaginer... Confrères et consœurs pratiquant en responsabilité civile et médicale, pourriez-vous, avec la meilleure foi du monde mettre un dossier en état en 180 jours, particulièrement lorsque vous êtes en défense ?

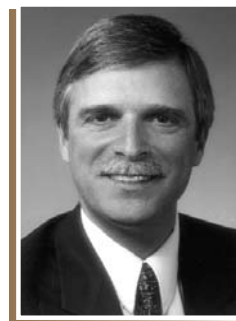
En poursuivant la lecture du projet de loi, au moment où vous commencez à vous demander, mais comment diable va-t-on pouvoir continuer à pratiquer dans de telles conditions, vous constatez (article 71) qu'aucun interrogatoire préalable n'est permis dans les causes où l'objet en litige n'excède pas 25 000\$... Nous savons tous pertinemment que de nombreux dossiers en dessous des 25 000\$ se règlent suite à l'interrogatoire préalable et permettent ainsi de désengorger les rôles. C'est ce qui constitue, à mon sens, de l'efficacité. Au surplus, je porte à votre attention que dans le sondage effectué auprès des avocats de la section de Québec, ceux-ci se prononcent contre (138 contre 28) l'abolition des interrogatoires préalables dans les causes inférieures à 40 000\$. Toujours dans le domaine de l'interrogatoire préalable, suivant ce qui est prévu au projet de loi, le juge peut décider de la nécessité, du nombre et de la pertinence de tels interrogatoires.

Quant au processus d'appel, attention: seront appelables «... les jugements finals de la Cour Supérieure et de la Cour du Québec, sauf dans les causes où la valeur de l'objet en litige en appel est inférieure à 100 000\$ s'il s'agit d'une réclamation monétaire uniquement ou à 50 000\$ si le litige comporte également des questions de droits...» Actuellement le plafond est fixé à 20 000\$, sans distinction quant à la nature du litige. Également à retenir: le mémoire doit être produit au greffe dans les 15 jours qui suivent l'inscription et pour obtenir un prolongement de ce délai : il nous faut démontrer une impossibilité absolue d'agir.

Parce qu'il s'agit de notre profession, parce qu'il s'agit de notre mode de vie, il nous appartient de faire valoir nos opinions quant au projet de loi et de les faire respecter. Nous serons les premiers touchés par cette réforme. À cet effet, je vous signale que le projet de loi 54 a été déposé le 13 novembre 2001 et que les débats parlementaires ont été suspendus le 20 novembre 2001 sans que le projet de loi ne soit adopté et sans que l'ensemble des problèmes n'aient été réglés. Soyez donc vigilants car les débats entourant la réforme reprendront vers le 13 mars 2002, à la prochaine session de l'Assemblée Nationale. À chacun de se conscientiser, de garder l'œil ouvert... et le bon !

Me Lisa Bérubé  
Conseil du Jeune Barreau de Québec

## MOT DU BÂTONNIER



Me André Reinhardt  
Bâtonnier de Québec

**C**hères consœurs, chers confrères, **Tout d'abord, à l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous offrir mes meilleurs vœux de santé et bonheur. Je vous souhaite, collectivement, que l'année 2002 puisse en être une de succès et d'avancement dans nos travaux pour une meilleure administration de notre système judiciaire et d'une augmentation toujours croissante de l'amélioration des services que nous offrons.**

#### Félicitations à l'Honorable Robert Pidgeon

Depuis la dernière parution de ce Pro Forma, nous avons eu le plaisir d'accueillir à Québec, l'honorable Robert Pidgeon, à titre de nouveau juge en chef associé de la Cour supérieure du Québec. Tout d'abord, en votre nom à tous, j'offre nos plus sincères félicitations à Monsieur le juge Pidgeon.

Ayant eu le privilège et le plaisir de rencontrer Monsieur le juge en chef associé depuis sa nomination, je puis sans l'ombre d'un doute, vous faire part du dynamisme et du dévouement démontrés par Monsieur le juge Pidgeon à l'occasion de cette rencontre. J'ai profité de ce moment pour lui réitérer qu'il pouvait compter sur l'entière collaboration du Conseil ainsi que sur celle des membres du Barreau de Québec.

#### Cotisation 2002-2003

Vous vous souviendrez que lors de l'assemblée générale annuelle du Barreau de Québec qui s'est tenue en mai dernier, il fut décidé que les avocates et avocats de la section de Québec pourraient acquitter en deux versements le paiement de la cotisation de la section de Québec. À la suite d'une décision entérinée par les membres du Conseil général du Barreau du Québec, lors de la séance du 7 décembre 2001, il fut décidé que la cotisation pour l'exercice 2002-2003, payable au 1er avril prochain, pourra être également acquittée en 12 versements.

Pour nous, membres du Barreau de Québec, lors de la réception de notre prochain avis de cotisation, nous pourrions constater que nous avons le choix d'acquitter notre cotisation en un versement, deux versements ou douze versements. Pour cette dernière modalité, les membres du Barreau de Québec qui choisiront de s'en prévaloir, devront également acquitter des frais d'administration de 7,00\$. Dans la mesure où vous acquit-

terez la cotisation de la section de Québec en un ou deux versements, aucun frais ne vous seront exigés.

Nous sommes très heureux au Conseil du Barreau de Québec de cette décision et je peux, sans l'ombre d'un doute, ajouter que les membres du Jeune Barreau de Québec le sont également.

#### Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)

La question de la cotisation me permet d'aborder l'avancement des travaux du Centre d'Accès à l'Information Juridique (CAIJ) qui est en opération de façon officielle depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier. Lors de la parution du dernier Journal Barreau, vous avez reçu un dépliant explicatif du CAIJ. Je vous invite, bien entendu, à le consulter. D'autre part, je me permets de vous informer que les choses bougent rapidement et que les travaux avancent à grands pas. Nous nous dirigeons définitivement vers une grande amélioration de notre accessibilité à l'information juridique. Au cours des prochaines semaines, vous serez à même de constater plusieurs changements, positifs il va sans dire.

#### Rendez-vous justice 2002 - Journée «Portes ouvertes»

Le 20 janvier dernier, le Barreau de Québec était l'un des intervenants ayant un kiosque d'information à l'occasion de la journée « Portes ouvertes » du Palais de Justice de Québec. Au cours de cette journée, plus d'une vingtaine d'avocates et d'avocats du Barreau de Québec ont accueilli les visiteurs afin de les informer des services offerts par le Barreau de Québec et répondre à leurs questions en offrant gratuitement des consultations juridiques.

Ce fut très intéressant de constater que plus de 2 500 personnes du public s'étaient déplacées pour participer à cet événement. Plusieurs d'entre elles nous ont fait part de leur satisfaction quant à la visite des différents kiosques et nous ont également manifesté leur appréciation, notamment, des visites guidées du Palais de Justice, du déroulement d'une séance de comparution et enquête sur remise en liberté provisoire devant la Chambre criminelle de la Cour du Québec, du procès simulé à la Cour supérieure en matière familiale ainsi que des visites dans les salles d'auditions et des greffes.

Suite à la Page 6

Nouveau!

Version 4 Studio

www.jurisconcept.qc.ca

  
Juris Concept  
Logiciel de gestion des travaux en cours  
et comptabilité générale

Plan junior

Version intégrale  
gratuite pour 2 ans

(418) 659-7272